

de concert avec l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants, du Service des fermes expérimentales et à la demande de la province de la Colombie-Britannique.

Neuf zones d'irrigation ou de rétablissement ont été aménagées dans la région aride du centre de la province. Les terres irrigables des régions aménagées comptent environ 5,300 acres permettant à 1,400 familles d'y gagner leur vie ou de compléter leurs revenus surtout par la culture des petits fruits et des légumes et par l'industrie laitière.

Sept de ces entreprises d'irrigation ont été exécutées après la Seconde Guerre mondiale pour le compte de l'Office de l'établissement agricole des anciens combattants au bénéfice d'environ 500 anciens combattants. Les *Johnson Western Canada Ranching Projects, Nos. 1 and 2* (zone d'irrigation de Todd Hill) et l'entreprise d'irrigation de Chase se trouvent dans la vallée de la Thompson-Sud. Les entreprises des terrasses Cawston et de West Penticton ainsi que celles de Westbank et de Bankhead sont toutes situées dans la partie sud de la vallée de l'Okanagan et forment quelques-uns des aménagements individuels les plus considérables destinés aux anciens combattants au Canada.

Les deux autres aménagements sont situés dans la vallée de la Thompson, près de Kamloops. Ils ont été exécutés avec le concours du gouvernement de la Colombie-Britannique. Le *B.C. Fruitlands Irrigation District* renferme quelque 2,000 acres de terres irrigables et environ 700 petites propriétés. Cette région avait été irriguée pendant au moins 40 ans par un système alimenté par la différence du niveau sur le cours du ruisseau Jamieson. Le système s'était détérioré au point qu'il était devenu impossible de garantir l'eau aux usagers. La réfection de cet ouvrage a été entreprise à la suite d'un accord conclu avec la province et la zone d'irrigation intéressée et elle a été achevée par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies en 1958. Un système d'irrigation par pression a également été aménagé par l'Administration pour l'irrigation de 290 acres de terres agricoles du sanatorium provincial de Tranquille.

Un important travail d'assèchement a été entrepris dans la vallée de Lillooet à la suite d'un accord entre le gouvernement canadien, le gouvernement de la Colombie-Britannique et la direction de la zone d'endiguement de la vallée de la Pemberton. Ces travaux comprennent l'assèchement, sur une distance de 20 milles, du cours inférieur de la rivière Lillooet au moyen de digues, de drainage et d'amélioration du chenal afin de rétablir 12,000 acres de terres agricoles et d'en protéger 2,000 autres déjà en culture.

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies a fourni sur demande les services de génie aux fermes expérimentales et aux autres organismes gouvernementaux. Les services comprennent : relevés dans le bassin du Fraser pour le compte de la Commission fédérale-provinciale du Fraser, rapports sur des projets d'aménagement et de rétablissement en Colombie-Britannique et services aux fermes expérimentales visant l'aménagement et l'amélioration des approvisionnements d'eau d'abreuvement et d'irrigation.

Utilisation des terres et rétablissement agricole.—La modification de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies, en 1937, en a élargi le champ de façon à comprendre à la fois l'utilisation des terres et la colonisation, permettant ainsi un programme de grande portée en ce qui concerne la stabilité de la production agricole de plusieurs régions de l'Ouest canadien. En vertu d'une entente avec les provinces de la Saskatchewan et du Manitoba, les terres considérées impropres à la production céréalière peuvent être transmises au gouvernement fédéral en vue de leur aménagement en pâturages communs par l'Administration du rétablissement agricole des